

## Projet de loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » : Conséquences sur la voie professionnelle scolaire

Entre la remise du rapport Calvez/Marcon en février, et les annonces du ministre concernant la Voie Professionnelle scolaire, le gouvernement a accordé beaucoup de temps et d'importance à l'apprentissage, ce qui s'est traduit par le projet de loi déposé au Conseil des ministres le 27 avril 2018 et discuté à l'assemblée nationale depuis le 11 juin 2018. Le vote de cette loi est programmé pour le mardi 19 juin 2018.

Les contenus de ce projet de loi et les déclarations du gouvernement visent essentiellement à disqualifier et à marginaliser la voie professionnelle scolaire pour mieux servir les intérêts des organisations patronales dans leur volonté de faire main basse sur l'enseignement professionnel au sein de l'Ecole. Ainsi l'apprentissage est utilisé pour remettre en cause l'enseignement professionnel scolaire, seul garant d'une formation professionnelle généraliste et émancipatrice.

Nous n'avons pas l'habitude de jouer sur les peurs, mais cette fois-ci le gouvernement passe à l'acte à travers la loi défendue par la ministre du travail et par les mesures annoncées le 28 mai 2018 par le ministre de l'Education nationale. Le SNUEP national comme académique n'a cessé d'informer les collègues et de dénoncer cette volonté de casser l'enseignement professionnel public. Ainsi nous avons réussi à arracher des RDV auprès des élus pour expliquer et argumenter nos positions.

**A partir de ce numéro nous publions les sujets qui vont impacter directement la voie scolaire. Aujourd'hui, nous évoquons la baisse de la part Hors quota de la taxe d'apprentissage :**

Il est d'abord important de noter que **la taxe d'apprentissage a été créée en 1925** et inscrite dans la loi de finances du 13 juillet 1925. Elle est « *instaurée pour financer les cours professionnels obligatoires pour les garçons et les filles de 15 à 18 ans employés dans le commerce et l'industrie et les écoles techniques, cette taxe suppose une collaboration renforcée entre les entreprises et l'administration de l'enseignement technique en pleine croissance* ».

Aujourd'hui, la taxe d'apprentissage représente 0,68% de la Masse Salariale d'une entreprise. Elle se subdivise en trois entités : la fraction régionale pour l'apprentissage, le quota et le barème : **la fraction régionale pour l'Apprentissage (51%) ; le Quota (26%) et le « Hors Quota » ou « Barème » (23%) pour financer les formations initiales technologiques et professionnelles hors apprentissage (sauf pour le complément des concours financiers obligatoires), c-à-d nos formations en LP et EREA.**

Mais dans la pratique ces pourcentages ne sont pas respectés car la loi permet de déduire quelques frais de part hors apprentissage. Ainsi, la loi de finances 2018 donne le montant total collecté en 2016, il s'élève à **2 972,36 millions d'euros** : **52% (1545 M€)** est la fraction régionale consacrée à l'apprentissage, **27,2 % (808 M€)** est la part Quota qui va aux CFA et **20,8 % (618 M€)**. Mais le plus grave est que ce dernier montant censé aller vers les établissements hors apprentissage n'arrive pas à destination car il existe des sommes importantes non affectées.

**La nouvelle loi** (si votée le 19 juin 2018) supprime la part régionale et consacre 87% de la TA à l'apprentissage et **seulement 13% de la TA pour les établissements hors apprentissage**. En plus il revient à chaque établissement d'aller chercher cette taxe auprès des entreprises, ce qui rend la tâche très difficile car la liste des établissements habilités à percevoir les 13 % de la TA est longue et contient le public et le privé du niveau V jusqu'aux écoles d'ingénieurs !

## **Bernadette Groison : « Il est hors de question d'accepter que disparaissent les instances paritaires »**

*Le gouvernement, dites-vous, annonce la fin du paritarisme dans la fonction publique, donc dans l'éducation. C'était prévu ?*

Absolument pas. Ce qui nous avait été présenté par le ministre de l'action et des comptes publics, Gérard Darmanin, après son arrivée au gouvernement, était l'idée que l'on pourrait rediscuter des modalités du dialogue social dans la fonction publique. Nous étions ouverts sur ce type de sujets et nous avons d'ailleurs demandé que l'on fasse un bilan du dialogue social tel qu'il fonctionne au niveau local. Puis, de fil en aiguille, le gouvernement a commencé à faire remarquer qu'il y avait quand même beaucoup d'instances paritaires et à demander si tout cela était très utile...

Là, évidemment, nous avons commencé à avoir quelques inquiétudes. Le ministère a notamment mis en avant qu'il y avait selon lui des doublons entre ces deux instances que sont les comités hygiène sécurité et conditions de travail (CHSCT) et les comités techniques (CT). Nous lui avons répondu que de tels dysfonctionnements pouvaient certainement être évités mais que les textes étaient assez clairs sur les rôles respectifs de ces instances. Et nous avons prévenu que nous étions prêts à discuter du fonctionnement des commissions administratives paritaires (CAP) et des CHSCT, mais certainement pas à accepter une remise en cause de leur existence. Le document ministériel qui nous est arrivé le 9 avril - et que les neuf fédérations de fonctionnaires ont récusé - a confirmé nos craintes, en présentant un projet de fusion entre les CT et les CHSCT. La question des CAP était alors encore dans le flou, mais tout est allé très vite puisqu'un nouveau document ministériel, remis le 25 mai aux organisations syndicales, équivaut ni plus ni moins à l'annonce de la fin du paritarisme, par la suppression de différentes compétences des CAP. Après, comme cela arrive souvent, le gouvernement esquive une marche arrière en disant que ce sont des pistes de travail, etc. En tout cas, pour la FSU comme, je pense, pour les autres organisations syndicales de fonctionnaires, il est hors de question de mener des discussions sur ces bases et de voir les CAP disparaître.

*Mais s'agit-il d'une disparition ou d'une réduction de leurs compétences ?* Lors de cette réunion du 25 mai, le gouvernement nous a mis clairement sur la table un projet qui propose de supprimer les compétences des CAP sur des questions comme celles des mutations, de la mobilité, des sanctions, des listes d'aptitude et des tableaux d'avancement. C'est-à-dire que tout ce qui est aujourd'hui au cœur du paritarisme, ce qui touche au quotidien et à l'organisation du travail, serait balayé, et que toutes ces questions seraient à l'avenir entièrement laissées à la discrétion de l'administration, sans la médiation des représentants des personnels. Là, nous disons que c'en est trop, et nous alertons nos collègues, notamment par une pétition, sur la gravité de ce qui est en train de se mettre en place. Cela nous met d'autant plus en colère que les agents sont très attachés aux CAP et aux CHSCT. Autant le dialogue social au niveau national leur semble parfois insaisissable, autant ils sont attachés à ces instances paritaires, parce que là, c'est vraiment du concret, on parle de leurs perspectives immédiates de carrière, de leurs conditions de travail, de ce qui se passe dans leur service. A travers ces instances, les personnels ont une représentation très précise de ce qu'est le dialogue social et du rôle qu'y jouent leurs représentants. Non seulement les agents y sont attachés mais l'administration aussi car on y règle des situations qui évitent bien des dysfonctionnements et des crispations dans les services. Le gouvernement a tort de vouloir se priver de cet élément de régulation.

*Justifie-t-il son projet par la volonté de mettre fin à la « cogestion » ?* Non, il le présente essentiellement sous l'angle de la rationalisation et des économies à faire. Il y aurait trop d'instances, trop de réunions, cela coûterait trop cher et prendrait trop de temps... Mais derrière cette façon de penser, se profile l'idée qu'au fond, les organisations syndicales et le principe même d'une représentation des personnels seraient désormais des choses inutiles et dépassées.

## Métiers d'arts et du design : réaction de nos organisations

Très récemment, à travers un courrier adressé aux équipes pédagogiques concernées, l'Inspectrice Générale des Métiers d'Art et du Design a remis en cause un certain nombre de points que les syndicats de la FSU (SNUEP, SNES et SNESup) ont dénoncé lors des audiences préalables à cette réforme avec le MEN et le MESRI (ministère du Supérieur). A l'occasion de ces audiences, le cabinet du MESRI nous avait donné notamment l'assurance que les collègues CAPET ou PLP intervenants dans les DMA ou les BTS Design continueraient à exercer en DN MADE et des solutions pour leur rémunération semblaient envisagées.

Face à cette remise en cause par l'IG de points considérés comme acquis, nos organisations ont adressé un nouveau courrier à la ministre de l'enseignement supérieur, dénonçant la prise de position de l'IG et demandant un démenti de la ministre :

« Madame la Ministre de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, Les textes créant le nouveau diplôme national des métiers d'arts et du design viennent d'être publiés au journal officiel et les formations se mettent en place dans les établissements des académies qui ont opté pour une mise en œuvre dès la prochaine rentrée. Mais de nombreuses questions restent posées : l'inscription des étudiants dans ces formations dans le cadre de la procédure parcoursup, les conditions de rémunération des enseignants du second degré, avec en particulier la question des pondérations, le maintien sur poste spécifique des enseignants intervenant actuellement dans les formations d'arts appliqués.

[...] Concernant les enseignants, leur statut et leur rémunération, il manque toujours dans les textes statutaires l'introduction du DNMADE dans les formations ouvrant droit à pondérations ainsi que des directives claires concernant le maintien sur poste de l'ensemble des enseignants de second degré y compris des PLP.

Cela se traduit, chez les enseignant-es par des inquiétudes d'autant plus justifiées par la réponse de l'inspection générale lors d'une interpellation récente. Celle-ci indique dans son courrier, que nous vous mettons en pièce jointe, que : « *La question des services, des attributions des enseignements et enfin la place que chacun occupe aujourd'hui au sein des équipes ne peuvent être transférées à l'identique.* », qu'elle fait mention de nécessité d'« *équipes plus réduites* » et que « *Dans quelques semaines nous allons commencer à travailler sur la reconstruction d'un nouveau mouvement spécifique avec de nouveaux étiquetages des postes. Les spécificités seront qualifiées autrement et vos compétences à la fois spécifiques mais également transversales constitueront les nouveaux enjeux à évaluer et tout particulièrement pour le premier cycle.* »

Outre le contenu complètement déplacé et inacceptable de la réponse de l'inspection générale, celle-ci semble oublier que ce sont les équipes pédagogiques qui ont mis en œuvre les formations, qui ont produit un travail important, parfois sous la contrainte d'injonctions contradictoires, pour proposer des référentiels et des schémas de formation. Ses affirmations de réductions des équipes, de nouveau mouvement spécifique sont contraires à ce que vous nous avez affirmé lors de nos rencontres avant la parution des textes. A ce niveau, l'attitude de l'inspection générale ne nous paraît pas acceptable.

Nous demandons donc que vous apportiez un démenti aux propos de l'inspection générale, ainsi que des réponses précises sur le statut des enseignants, PLP compris, sur leur rémunération, les pondérations et sur l'organisation du mouvement des enseignants d'arts appliqués.

Nous sommes naturellement disponibles pour toute audience que vous voudrez bien nous accorder.

Veillez croire, Madame la Ministre, en notre profond attachement au service public d'éducation.



## Lettre ouverte à Mme la Ministre, Agnès BUZYN

Par leurs actions, la signature de pétitions, les retraités et leurs organisations ont exigé que le Président de la République s'explique sur ses propos et décisions en direction des retraités mais Emmanuel Macron s'est déchargé sur vous, sa ministre de la santé Mme Agnès BUZYN.

- Engagements non tenus
- Des mesures insuffisantes pour l'accompagnement du vieillissement et des personnes âgées en perte d'autonomie.
- Un gouvernement qui méprise les retraités
- Télécharger la [lettre](#).

LE 14 JUIN

**Rassemblement** Place Pey-Berland

à partir de **10h**

**Manifestation 10h30**

vers la Préfecture et le Conseil Départemental  
où une délégation sera reçue à 11h.

## Rappel des dates des différentes CAPA

1) La CAPA Intra aura lieu le mardi 19 juin 2018, nos adhérents seront informés des résultats le jour même.

2) Hors Classe (Circulaire académique et Fiche de suivi sur notre Espace [Gérer sa carrière](#))

La CAPA hors classe aura lieu le **10 juillet 2018**. Nous n'avons à ce jour toujours pas les contingents hors-classe. Dans d'autres académies, des commissaires paritaires ont refusé de siéger pour protester contre cette décision. Nous espérons que le rectorat Bordeaux précisera le nombre de promus bien avant la tenue de cette CAPA.

3) Classe exceptionnelle (Circulaire académique et Fiche de suivi sur notre Espace [Gérer sa carrière](#))

La CAPA de promotion de la classe exceptionnelle aura lieu le **10 juillet 2018**. Le contingent est de 68 (52 pour le vivier 1 et 16 pour le vivier 2)



Monsieur le ministre,

Vous avez présenté, le 28 mai 2018, vos premières orientations pour « *transformer le lycée professionnel* ».

Pour nos organisations syndicales la finalité de la voie professionnelle est de permettre, à la fois une insertion immédiate dans la vie active et des possibilités de poursuite d'études réussie.

Pour remplir ses missions, le lycée professionnel s'appuie sur le dynamisme des équipes pédagogiques, sur l'engagement et l'expertise des professeurs.

Nous considérons que ces atouts doivent être valorisés pour donner au lycée professionnel l'attractivité qui lui permettra de remplir pleinement son rôle de formation.

Certaines des mesures que vous avez annoncées pour « *Viser l'excellence* » de la voie professionnelle inquiètent vivement les personnels sur de nombreux aspects et doivent être précisées.

Nous n'avons pas connaissance des grilles horaires « *enseignants* » et nous ne connaissons pas la dotation d'autonomie qui accompagnera les DHG.

Les grilles élèves proposées fragilisent la poursuite d'études vers les BTS notamment dans des champs professionnels où l'insertion se fait au niveau III.

Si nous savons que le nombre d'élèves en bac professionnel « *gestion administration* » sera fortement réduit et que cela entraînera d'importantes suppressions de postes, nous ne connaissons ni les perspectives, ni les modalités de reconversion qui seront offertes à nos collègues.

Vous comprendrez aisément le caractère anxiogène des annonces que vous avez faites pour les enseignants de cette filière.

Votre volonté de développement de l'apprentissage dans tous les lycées professionnels suscite également de grandes incertitudes concernant la mixité des publics et des parcours. Nous craignons l'impact que pourrait avoir cette mesure à terme sur le statut des professeurs de lycée professionnel.

Nous attendons des réponses rapides et des précisions sur tous ces sujets ainsi que sur le calendrier de mise en œuvre de cette réforme et nous souhaitons que celles-ci se fassent dans un cadre de réunions multilatérales, afin que des annonces claires puissent être faites à l'ensemble des organisations syndicales et discutées en toute transparence.

Le lycée professionnel est indispensable à l'avenir de notre pays et nous partageons l'objectif de viser l'excellence de la voie professionnelle pour former des jeunes et faire d'eux des citoyens accomplis.

Toutefois, nous considérons que cette ambition nécessite un réel effort d'investissement en moyens humains et financiers pour que les promesses de revalorisation de la voie professionnelle se traduisent enfin par une réelle amélioration des conditions d'études des élèves et de travail des personnels.

Veillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de notre haute considération.

Paris le 14 juin 2018

La réforme 2018 est la suite logique de celle du bac pro 3 ans  
Le ministre veut briser la voie professionnelle



**NE LAISSONS  
PAS FAIRE !**

Blanquer porte le coup de grâce à l'enseignement professionnel : un très bon article de deux collègues de Marseille :

[http://www.liberation.fr/debats/2018/06/05/blanquer-porte-le-coup-de-grace-a-l-enseignement-professionnel\\_1656567](http://www.liberation.fr/debats/2018/06/05/blanquer-porte-le-coup-de-grace-a-l-enseignement-professionnel_1656567)

**DÉFORMATION  
PROFESSIONNELLE**

